

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports, tenue le **mercredi 16 novembre 2011 à 19 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Commissaires présents

Mme Michèle D. Biron, présidente
conseillère d'arrondissement, Saint-Laurent
M. Vincenzo Cesari
conseiller d'arrondissement, LaSalle
Mme Andrée Champoux
conseillère d'arrondissement, Verdun
M. Gilles Déziel
conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
Mme Chantal Rossi
conseillère d'arrondissement, Montréal-Nord
M. Richard Ryan
conseiller d'arrondissement, Plateau-Mont-Royal
Mme Josée Troïlo
conseillère d'arrondissement, LaSalle

Commissaires absents

Mme Élane Ayotte, vice-présidente
conseillère de la ville, Rosemont—La Petite-Patrie
Mme Manon Barbe
Mairesse de l'arrondissement de LaSalle

Le sujet des Quartiers culturels étant de compétence du conseil municipal, Messieurs Robert Coutu et Edgar Rouleau, membres du conseil d'agglomération, ne participent pas à cette assemblée.

Autres présences :

Mme Marie Cinq-Mars, conseillère associée, mairesse de l'arrondissement d'Outremont

M. Jean-Robert Choquet, directeur, Direction de la culture et du patrimoine

M. Richard Adam, Direction de la culture et du patrimoine

Mme Geneviève Auclair, Direction de la culture et du patrimoine

Le quorum est atteint

Assistance :

20 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

À 19 h, la présidente, Mme Biron, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous.

Elle invite les membres de la commission à se présenter.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Déziel, appuyée par Mme Champoux, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Audition des mémoires

Pour les fins du procès-verbal, seules les propositions inscrites dans les mémoires ont été rapportées.

Mme Raphaëlle Aubin, Pied carré

Le mémoire de l'organisme présente les propositions suivantes :

Que du soutien financier soit accordé à certains organismes partenaires afin de faciliter la collaboration entre autorités municipales et communautés, afin d'assurer une expertise continue et une approche « terrain » dans le développement des quartiers culturels. Ce partenariat arrondissement-communauté nécessitera aussi un soutien de la ville-centre en termes de ressources techniques et financières;

Que des démarches soient initiées dans les plus brefs délais entre les services d'urbanisme et de la culture et des partenaires communautaires afin de rêver, de repenser et d'agir ensemble et concrètement sur les différentes propositions offertes par l'urbanisme culturel en matière de conservation et de pérennisation des espaces de création et ce, afin d'assurer la pérennité de la mixité et de la différence, essentielles à la vitalité d'un quartier culturel. L'endossement de ces propositions de la part des élus de la ville-centre et des divers arrondissements est essentiel pour avancer;

Dans le cas très spécifique du secteur Saint-Viateur Est, Pied Carré est prêt à collaborer avec la Ville de Montréal et le Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine et autres partenaires pour développer des actions concrètes et soutenir la création ou l'identification d'un organisme gestionnaire à but non lucratif.

Mme Judith Cayer, Collectif 7 à nous

Le mémoire présente le projet du collectif qui vise à se réapproprié un bâtiment industriel patrimonial, fragment de l'histoire populaire de Pointe-Saint-Charles, afin de le convertir en lieu de rassemblement alternatif accessible et bouillonnant de projets. Le projet du Bâtiment 7 est un espace de solidarité et de créativité porté par et pour la population de Pointe-Saint-Charles. Il est porteur de valeurs de justice sociale, d'autonomie, de respect, de démocratie et vise à être un moteur de transformation sociale, politique, culturelle, économique et environnementale, dans le milieu qui l'a fait naître et bien au-delà. La mission du collectif est la suivante :

- Acquérir, rénover et adapter le Bâtiment 7 ;
- Réaliser un pôle d'activités artistiques, culturelles, sociales et politiques accessibles et cohérentes avec la création d'une économie solidaire alternative et écologique ;
- Offrir des espaces d'expérimentation pour promouvoir l'autonomie, l'interdépendance, la complémentarité et le partage de ressources entre des projets alternatifs;
- Créer un projet durable, viable et enraciné dans la communauté, tout en misant sur le rayonnement et la visibilité extérieure ;
- Mettre en place une gestion participative et horizontale du projet du Bâtiment 7.

Le projet du collectif est l'unique projet public de mise en valeur du site des Ateliers du CN. Il est unique et novateur à Montréal, notamment parce qu'il allie culture, vie communautaire, économie alternative, services de proximité, mise en valeur du patrimoine et appropriation citoyenne.

M. Dinu Bumbaru, Héritage Montréal

M. Bumbaru se réjouit que la Ville ait donné suite à une recommandation formulée au cours des *Rendez-vous novembre 2007*, par la présentation du projet des Quartiers culturels. Il poursuit en félicitant la Direction de la culture et du patrimoine pour l'excellence du document à plusieurs niveaux. Il soulève quelques anniversaires marquants pour le milieu de la culture et souligne aussi son enthousiasme de constater que les expériences dans quelques villes à travers le monde ont été évoquées dans le document d'orientation.

Il fait état de quelques recommandations :

Que le milieu de la culture et du patrimoine travaillent ensemble à une vision pour le développement de projets novateurs.

Il est d'avis que le développement des quartiers est aussi important que le centre-ville.

Il propose une définition du patrimoine qui fait appel à 5 volets :

- construit;
- paysage urbain;
- mémoriel, (usage et toponymie);
- archéologique;
- naturel.

Il est d'avis que certains principes doivent être mis de l'avant dans le cadre du développement des Quartiers culturels, soient la pertinence, la recevabilité, l'innovation et

la durabilité. Sur ce dernier aspect, il évoque l'importance d'éviter la multiplication de quartiers éphémères.

Enfin, en réponse à la question posée dans le document d'orientation pour favoriser la mise en valeur du patrimoine, il propose la formation de groupes de travail conjoint réunissant des acteurs du milieu de la culture et du milieu du patrimoine.

Également, il donne son appui à la reconnaissance de la notion identitaire de certains lieux qui ne sont pas classés équipements culturels, à titre d'exemple, les bains publics.

Finalement, il propose l'aménagement de plaques informatives visant à développer des parcours culturels sur le territoire et la création d'une maison du patrimoine à l'échelle de la métropole.

Mme Caroline Andrieux, Fonderie Darling

Le mémoire de l'organisme présente les propositions suivantes et invite la Ville à poser ces actions:

Respecter ses engagements et une fois le Quartier des spectacles achevé, elle devrait se pencher sur le problème critique d'ateliers d'artistes ;

La culture devrait s'étendre à tout le territoire et ne pas fonctionner en silo mais plutôt vivre et s'étendre de façon organique ;

Investir des sommes conséquentes en ce domaine, à des valeurs ou des immobilisations équivalentes de ce qui a été fait pour le Quartier des Spectacles ;

Accompagner « fermement », politiquement et logistiquement, les projets fragiles d'organismes qui défendent les lieux de création et de culture ;

Ne devrait pas remettre en question la vision d'organisme qui joue sur des terrains mouvants, surtout lorsqu'ils partagent des projets avec des promoteurs immobiliers ;

Un modèle : la cité Multimédia. La Ville de Montréal a acquis dans les années 90 la majorité des bâtiments industriels abandonnés par les industries. Ainsi, elle a pu décider des priorités nécessaires pour le développement de ce quartier : sauvegarde de bâtiments, implantation d'un organisme culturel, entreprises commerciales, ateliers et logements pour les artistes, construction de bâtiments par des architectes talentueux ;

Il est très pertinent de négocier 1% et il le serait encore plus de déclinier cette offre aux ateliers d'artistes.

M. Yves Lévesque, Vivre Saint-Michel en santé

Le mémoire de l'organisme présente les propositions suivantes :

Le concept de Quartier culturel a avantage à être identifié à un secteur particulier du territoire du quartier. C'est un élément d'attraction de la population locale qui renforce le sentiment d'appartenance des résidents de tout le quartier;

Outre l'importance des lieux, le réseautage et l'animation des partenaires constituent le cœur d'une vie culturelle de quartier;

Il est nécessaire que l'arrondissement se dote d'un plan d'action culturel local. Ce plan devrait reposer sur la responsabilité de tous les acteurs locaux et faire une place importante à l'initiative des partenaires et au réseautage qui doit exister entre eux;

L'implication des citoyens du quartier, des enfants et des jeunes, via les écoles notamment, à des activités créatives et à des manifestations culturelles constitue une assise fondamentale d'une vie culturelle de quartier;

L'importance de lieux locaux de création, d'ateliers d'artistes et de lieux de diffusion culturelle proche des résidents pour soutenir la pratique amateur et professionnelle.

L'organisme signale toutefois que le programme *Hors les murs* de la Maison de la culture participe au développement de lieux de diffusion dans le quartier.

L'incontournable nécessité de consentir des fonds publics pour soutenir l'action concertée des partenaires en culture. Pour s'assurer de l'implication et de la mise en commun des efforts de différents partenaires en culture, il faut susciter, animer, maintenir et développer le réseautage des partenaires, la synergie qui est ainsi générée se matérialise dans des projets culturels précis.

M. Henri Chevalier, CLD de Lachine et CDEC LaSalle-Lachine

Le mémoire de la CLD et de la CDEC présente les propositions suivantes :

Une signalisation conçue spécifiquement pour rallier entre eux les attraits et les équipements culturels contribuerait grandement à la cohésion de l'ensemble et à sa mise en valeur;

La mise en place d'un programme plus large et subventionné, visant plus précisément à encourager l'intégration des cultures ethniques dans nos manifestations culturelles, serait

un outil de grande valeur;

Ce programme d'intégration horizontale des nouvelles cultures devrait aussi comporter un volet "Événements", visant à favoriser l'inclusion de cultures nouvelles dans nos fêtes populaires;

Un programme incitatif, possiblement inspiré ou intégré dans le "PR@M Industrie" et/ou d'accès à la propriété aux artistes, pourrait grandement contribuer à établir un lien entre les lieux d'exposition et les lieux de création tout en favorisant la mise en valeur du patrimoine industriel de Lachine;

Compléter l'accessibilité aux berges;

Il serait approprié que l'entretien des sculptures fasse l'objet d'un budget permanent plutôt que celui d'un programme de restauration ponctuel;

Un lien par tramway ou tout le moins par tram-train vers le centre-ville est mérité depuis longtemps;

Il serait opportun de laisser toute latitude à ces arrondissements pour définir leur politique de stationnement et leur règlementation de zonage concernant le nombre de places de stationnement exigibles selon le type de bâtiment.

M. Billy Walsh, SDC Wellington

Le mémoire de la SDC présente les propositions suivantes :

Développer un regroupement des Quartiers culturels sur une base multiplateforme et ainsi diffuser les initiatives et traits distinctifs de chaque secteur. Cela offrirait au public et aux touristes une vue d'ensemble tout en gardant une place de choix aux identités propres à chaque quartier;

Afficher les lieux d'intérêts, aux sorties des stations de métro, serait utile aux résidents comme aux touristes. Des bornes d'un même type, avec un code couleur propre à chaque quartier culturel, pourraient être disposées à la sortie des stations de métro afin de profiter des flux migratoire intra-muros;

Dans cette optique de communication physique, l'exposition des reproductions d'œuvres à l'extérieur et donner les murs aux artistes permettront d'embellir la Ville du talent de ses créateurs;

Impliquer les universités au sein de leur communauté;

Mettre en valeur les berges à l'échelle Montréalaise, toujours dans le respect de l'environnement et conscient des écosystèmes vulnérables. La SDC est d'avis que le fleuve fait partie intégrante de la culture montréalaise et malheureusement s'avère trop peu présent dans notre quotidien;

L'état des bâtiments, la richesse architecturale des artères commerciales est partie prenante d'une expérience urbaine agréable. Le programme *Pr@m* était une bonne initiative, un programme similaire pourrait être envisagé;

Reconnaître Verdun comme un quartier culturel;

Que l'arrondissement crée des politiques et/ou des lieux qui serviront à encourager non seulement la diffusion de l'art, mais aussi sa production dans la sphère privée;

L'arrondissement pourrait aller de l'avant avec certaines propositions faites lors de l'amendement du plan d'urbanisme à l'automne 2010. La Promenade aurait intérêt à voir naître sur son territoire, non loin de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, un espace public. Celui-ci pourrait donner l'opportunité aux citoyens de se réapproprier ces lieux et la SDC d'y tenir des événements publics de plus grande envergure.

Mesdames Louise Hodder et Marie-Anne Marchand, CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal et Les Ateliers créatifs

Le mémoire de l'organisme présente les propositions suivantes :

Que la Ville de Montréal intervienne auprès des partenaires du Plan d'action 2007-2017 afin que des fonds servent de levier pour le développement de projets immobiliers structurants et pérennes d'espaces créatifs abordables;

Que la Ville de Montréal entame des démarches afin que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec accorde la reconnaissance d'organisme culturel aux Ateliers Créatifs;

Que la Ville de Montréal s'engage à faire les démarches nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que soit reconnu aux artistes et artisans ayant une pratique individuelle le droit de se regrouper pour soutenir leur création et pour assurer leur sécurité immobilière, et que les organisations à but non lucratif formées à cet effet soient reconnues admissibles selon la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Les Ateliers Créatifs appuient la recommandation exprimée par la CDEC Centre-Sud /Plateau Mont-Royal à l'effet que : « Les arrondissements concernés modifient l'affectation

du sol où se situent des ateliers d'artistes pour les confirmer secteur d'emploi afin de réduire la pression immobilière et donc de soutenir la préservation des activités de production culturelle ».

Mesdames Lise Gagnon, Josée Laplace et Julie Faubert, Bain Saint-Michel

Le mémoire de l'organisme présente les propositions suivantes :

Que la Ville de Montréal officialise le statut du Bain Saint-Michel comme lieu de diffusion des pratiques actuelles *in situ*, expérimentales et interdisciplinaires. Le projet se voulant aussi un lieu d'expérimentation et d'ouverture bien ancré dans son milieu, l'organisme propose que la Ville de Montréal reste propriétaire du lieu, mais confie à un comité composé d'artistes, de travailleurs culturels et de citoyens du Mile End, le soin d'en planifier la programmation;

La réfection du lieu est une avenue à envisager à court terme pour pérenniser sa vocation comme espace artistique et laboratoire citoyen;

Exploiter à son plein potentiel la relation entre la pratique artistique et son inscription dans un lieu, que celle-ci soit à l'échelle du bâtiment, du quartier, voire même de la Ville. En plus de conserver l'aspect spontané et ouvert qui caractérise l'occupation actuelle du Bain, l'organisme désire développer un espace de programmation et d'échange autour des pratiques actuelles *in situ*, des pratiques interdisciplinaires, ouvrir un espace de discussion autour de l'inscription de l'art dans un milieu physique, social, culturel ou politique;

Reconnaissant que ce lieu identitaire est lié à une histoire et à un quartier particuliers, l'organisme veut que le Bain Saint-Michel continue de faire partie intégrante du patrimoine architectural, culturel et social du Mile End;

Faire du Bain Saint-Michel un laboratoire vivant où se développent et s'expérimentent ces pratiques et ces nouvelles formes de prise en charge et de délibération citoyenne;

Différentes stratégies et initiatives peuvent être envisagées afin d'articuler la cohabitation et la rencontre des dimensions culturelles et communautaires dans un même lieu, que ce soit en faisant du Bain le «quartier général» du mouvement citoyen où tenir les rencontres et discussions sur des questions qui touchent le quartier ou la Ville, que par des projets artistiques qui engagent un dialogue direct avec la population du quartier. De même, celle-ci pourrait être invitée à prendre une part active à la réhabilitation du bâtiment. Des partenariats avec des organismes du quartier, notamment ceux qui oeuvrent auprès des jeunes et des adolescents (écoles, YMCA), pourront être développés afin de faciliter les liens avec différents groupes parmi la population, dans une perspective inclusive;

D'identifier clairement le Bain Saint-Michel comme un lieu de diffusion des pratiques actuelles *in situ*, expérimentales et interdisciplinaires. Ainsi, l'organisme pourra faire connaître et démystifier auprès du public les pratiques qui s'y déploient tout en participant à leur reconnaissance et à leur compréhension. Une visibilité accrue du Bain permettra de développer, tout au long de l'année, des actions culturelles dans l'environnement social en tissant des liens privilégiés avec la communauté;

Si plusieurs lieux de diffusion en théâtre ont fait l'objet de rénovations dernièrement, aucun lieu destiné aux pratiques interdisciplinaires n'a bénéficié de tels traitements. Comme les portails touristiques accordent une place prépondérante aux disciplines qui se démarquent par une forte créativité, il importe de consolider le fonctionnement des structures d'accueil qui se vouent à ces pratiques. Investir comme l'a fait récemment Toronto dans la mise aux normes de lieux destinés à la création actuelle – et plus particulièrement dans la réfection du Bain Saint-Michel – sera donc une stratégie gagnante pour contribuer à faire de Montréal une destination prisée du tourisme culturel international.

M. Michel Gauthier, Comité des citoyens du Mile End

Le mémoire du comité présente les propositions suivantes :

La création d'une place publique;

Le développement d'un marché biologique hebdomadaire;

Privilégier l'ouverture de petits commerces de proximité plutôt que l'installation de grosses chaînes;

Restauration et rénovation du Bain Saint-Michel afin de maximiser son potentiel comme lieu de diffusion culturelle et communautaire;

Favoriser l'intégration de l'art public pour renforcer l'identité culturelle du secteur;

Soutenir les initiatives qui visent à sécuriser les ateliers créatifs en les regroupant;

Favoriser l'acquisition de certains immeubles dans le but de consolider la présence créative du secteur;

Créer une association qui représenterait les artistes du quartier;

Regrouper toutes les informations qui affectent les lieux de location pour les créateurs-locataires : réglementation, avantages fiscaux, information juridique, guichet info-atelier ;

Ouvrir les rez-de-chaussée des mégastructures pour avoir des vitrines culturelles, échoppes;

Utiliser le « champ » pour des interventions spontanées et « anarchiques »;
Favoriser des coopératives d'ateliers pour artistes;
Créer des liens entre les artistes et la population du quartier, par des espaces de diffusion, de rencontres et des activités créatives pour les jeunes. Lien avec l'école secondaire St-Louis qui a une vocation particulière en Art dramatique;
Recycler des *containers* à bateaux pour construire des habitations ou des ateliers pour artistes;
Créer des logements sociaux, freiner la transformation des logements en condos, établir un pourcentage de logements locatifs disponibles sur le marché, lier les taxes foncières aux revenus des citoyens;
Faciliter les projets d'ateliers d'artistes, mesures incitatives pour les propriétaires qui louent un espace aux artistes; faciliter, dans le zonage et l'occupation au sol, la possibilité que les artistes s'installent à long terme; développer une politique culturelle en concertation avec le milieu artistique et citoyen;
Faciliter l'affichage des activités culturelles dans les rues;
Consolider la vocation du Bain St-Michel comme lieu de médiation culturelle;
Consolider la vocation du Champ des Possibles comme lieu de création citoyenne;
Assouplir la réglementation pour faciliter la création d'art in situ et d'art public;
Faire appel aux artistes pour concevoir la signalisation et les aménagements urbains;
Faire participer les citoyens à des installations d'art public;
Interpeller le milieu privé pour le financement de diverses activités de médiation.

4. Période de questions des membres de la commission

Aucun commissaire ne prend la parole.

5. Levée de la séance

Avant de lever l'assemblée, Mme Biron, remercie les citoyens, les représentants de la Direction de la culture et du patrimoine ainsi que les commissaires. Elle précise que la commission se réunira pour analyser les mémoires et adoptera ses recommandations au début de l'année 2012.

À 22 h 10, sur une proposition de M. Ryan, appuyée par Mme Troïlo, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ LE : 30 OCTOBRE 2012

ORIGINAL SIGNÉ

Mme Michèle D. Biron
Présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Edwige Noza
Secrétaire recherchiste